

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



Comité Technique Local du 13 juin 2013

Compte rendu de vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au C T L

Frédérique DAVIGNY

Trésorerie de Lens-Municipale

Gabriel GAILLARD

Recette des Finances de Boulogne sur Mer (E M R 62)

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 13 juin 2013. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 13 h 00 . La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Isabelle THOMAS, et le secrétariat - adjoint par le syndicat F O Finances Publiques 62 par Mme Laurence DIDAUX.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ SNUJ Solidaires
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ C F T C DGFIP 62
- ☞ C G T DGFIP 62

Ordre du jour du C T L

- 1 Procès verbal du CTL du 19 mars 2013
- 2 Protocole de fonctionnement de l'accueil grand site des SIP d'Arras Ouest et Arras Est
- 3 Circuits de gestion des taxes d'aménagement (remplacement de la taxe d'urbanisme)
- 4 Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et Programme Annuel de Prévention du CHSCT
- 5 Questions diverses.

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER
<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11 cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

1°: Procès verbal du CTL du 19 mars 2013

Le procès verbal du C T L du 19 mars 2013 n'appelle de la part de CFTC DGFIP 62 aucune modification. Nous avons donc voté POUR son approbation,

2°: Protocole de fonctionnement de l'accueil grand site des SIP d'Arras Ouest et Arras Est

Les 9 plus grands S I P de notre département, sont dans l'ordre décroissant : Boulogne sur Mer, Calais, Arras-Ouest, Lens-Nord, Béthune, Hénin-Beaumont, Saint-Omer, Arras-Est et Bruay la Buissière, selon les chiffres de 2010. CFTC DGFIP 62 s'interroge sur l'appellation « Grand site d'Arras Ouest et Est ». En effet, les autres sites, tels, entre autres, Boulogne sur Mer, Lens ou Calais, ne seraient ils que des sites secondaires. Cette appellation est certes glorifiante pour Arras, mais, dans l'absolu, plutôt dévalorisante pour les autres.

CFTC DGFIP 62 a toujours été opposée à la création des SIP. Nous ne changerons donc pas d'avis. Lors de la création des SIP d'Arras, au cours du CTL du 22 octobre 2009, **CFTC DGFIP 62** s'était fortement étonné de la création de 2 SIP sur Arras et avait demandé à la Direction les raisons de ce choix. Nous attendons toujours la réponse ! ! ! Et, nous ne l'avons toujours pas eue.... Ce jour !

Le protocole de fonctionnement de l'accueil du grand site d'Arras est donc maintenant finalisé. Sur la forme, nous souhaitons que les collègues concernés ne soient pas accablés par une surcharge de travail inhérente à la fusion des deux anciens accueils. Sur le fond, la question des deux SIP d'Arras reste toujours en suspension... Pourquoi avoir deux SIP à Arras, avec un accueil unique ? C'est plutôt contradictoire.

Concernant l'équipe chargée de l'accueil, elle sera composée de 2,40 cadres B et 3 cadres C. Au mieux, 5,50 collègues. Pour **CFTC DGFIP 62**, il est malheureusement évident que nos collègues chargés de l'accueil sont en total sous effectif. Il ne sera jamais simple pour eux de prendre des congés, ou même de pouvoir bénéficier, comme tout agent de la DDFIP du Pas de Calais, des horaires variables.

A noter, le manque total de communication avec les collègues concernés. M. Stéphane Gaucher a été chargé par la direction de gérer l'ensemble des problèmes liés à ce protocole.

3°: Circuits de gestion des taxes d'aménagement (r emplacement de la taxe d'urbanisme)

La Taxe d'urbanisme est comptabilisée par le Service Produits Divers, mais recouvrée par les services de la trésorerie d'Arras Amendes. Les prises en charge de 2010 s'élevaient à environ 10.000 articles, 2011 à 12.000, 2012 à 9.000. Pour 2013, compte tenu de la réforme en cours entre l'ancienne taxe d'urbanisme et la nouvelle taxe d'aménagement, les services départementaux de l'équipement n'ont pas pu effectuer les prises en charges. Cependant, on peut raisonnablement estimer qu'il y a actuellement au moins 5.000 dossiers en instance au mois de juin 2013. Ces dossiers arriveront fatalement au Service Produits Divers de la DDFIP 62. La surcharge de travail pour les collègues de ce service sera donc considérable. **CFTC DGFIP 62** souhaite donc savoir quels seront les renforts affectés dans ce service.

A noter que la réforme va fortement augmenter la charge de travail d'un aspect contentieux et accord de délais de paiement. En effet, le paiement de l'ancienne taxe d'urbanisme se faisait d'office en deux fois si le montant était supérieur à 305,00 €. Le paiement d'office en deux fois pour la taxe d'aménagement est certes prévu, mais à partir de 1.500,00 €. Il est donc évident que cette réforme va générer pour nos collègues une énorme charge de travail supplémentaire d'un aspect contentieux . De plus, la taxe d'aménagement sera soumise à une majoration de 10 % en cas de paiement hors délais alors que la taxe d'urbanisme ne l'était que pour 5 % mais majorée d'intérêts de retard à hauteur de 0,75 % par mois de retard. Le Service Produits Divers a pris en charge environ 3000 titres en 2012; les prises en charge vont donc tripler.

Cette réforme de la taxe d'urbanisme n'est pas soumise au vote des Organisations Syndicales. Il ne s'agit que d'une information. **CFTC DGFIP 62** reste cependant très inquiète quant à l'évidente surcharge de travail qui attend nos collègues du Service Produit Divers.

La Direction a reconnu ne pas avoir en sa possession tous les éléments permettant de définir précisément la future charge de travail. Cependant, elle s'est engagée à affecter, en cas de besoin, tous les renforts nécessaires en la matière. **CFTC DGFIP 62** apprécie cette sage décision, et saura, le cas échéant, la lui rappeler.

4°: Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et Programme Annuel de Prévention

CFTC DGFIP 62 tient à souligner que, évaluer et prévenir les risques professionnels, c'est certes très bien, mais qu'il est encore mieux de les supprimer purement et simplement. **Cela éviterait de les évaluer et de les prévenir.**

Tous les agents du département ont reçu le questionnaire individuel destiné à les aider dans le recensement des risques professionnels, et les chefs de services ont été sollicités afin de compléter le calendrier de réunion par poste/service attestant de la tenue effective de la réunion de concertation.

Un groupe de travail a été créé, dans lequel les organisations syndicales représentatives du Pas de Calais siégeaient.

Les principaux risques recensés sont les suivants :

les risques psychosociaux

Parmi les risques recensés, les risques psychosociaux apparaissent comme la première préoccupation des agents avec un taux de remontées de près de 24% des signalements. On note particulièrement des inquiétudes liées au contact avec le public (agressions physiques et verbales) engendrant un facteur de stress permanent pour les agents en contact direct avec les usagers. Ces inquiétudes apparaissent également dans les relations internes entre les personnels (horizontales et verticales). Dans un autre domaine il est fait état d'angoisses générées par les risques afférents aux transports de fonds et aux braquages. La complexité de certaines tâches, le travail parfois à flux tendu et l'organisation au sein des services sont également cités comme facteurs de stress. Une fois de plus, les suppressions continues d'emplois sont bien à l'origine de nombreux risques.

Activités physiques

Les observations représentent près de 9% des risques recensés. Les risques recensés portent essentiellement sur le portage et la manipulation de charges lourdes pouvant occasionner des lombalgies ou dorsalgies.

Les troubles musculo-squelettiques

Les observations concernant les TMS ont été prises en compte dans les pourcentages des risques « activités physiques » et « travail sur écran ». Les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) sont mentionnés par les agents au niveau des risques liés au travail continu sur micro-ordinateurs (manipulation de souris, du clavier et fauteuils non adaptés) Les gestes répétitifs pouvant exposer à des problèmes musculo-squelettiques (TMS) sont également une source de risque citée dans les activités physiques.

Risques cancérigènes

Les inquiétudes des agents dans les domaines des risques biologiques et chimiques portent sur la possibilité de contact avec des produits toxiques et/ou irritants (Amiante ou autres) ou infectés. Sont souvent cités la manipulation des billets de banque, la réception de courrier piégé, le changement de cartouches de toner pour imprimantes ou télécopieurs et les produits d'entretien. Le personnel chargé du ménage souhaite une formation tant sur la nature que sur l'utilisation des produits.

L'environnement professionnel

les agents citent souvent les câbles traînant sur le sol, l'encombrement des espaces de circulation par du stockage (cartons, liasses...). Les sols glissants, verglas en hiver, feuilles en automne et pluie à l'occasion, sont également une préoccupation constante des agents.

Conditions matérielles

Au niveau des « ambiances physiques » sont cités le bruit ambiant et permanent (téléphone) , l'ambiance thermique et lumineuse dans les bureaux. Pour ce qui est du travail sur écran, la fatigue visuelle est systématiquement mentionnée.

Pour ce qui est de la sécurité au travail, les inquiétudes des agents dans le domaine des risques routiers portent sur les déplacements automobiles dans l'exercice de leur profession ou de leur trajet domicile/lieu de travail. Pour ce qui est des « risques électriques » les remarques concernent le matériel (radiateurs anciens, emploi de multiprises, rampes de PC) et les installations (présence de câbles sur le sol). Dans le domaine des risques incendie et explosions, les agents demandent que les consignes de sécurité soient rappelées régulièrement. Ils souhaitent que des formations à la manipulation des extincteurs soient organisées.

Pour ce qui est du programme de prévention 2012 / 2013, la direction a défini 4 axes principaux, qui sont les suivants. Le développement de la connaissance des risques, la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS), la prévention de l'exposition aux substances cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques (CMR) et à des contraintes de pénibilités particulières et l'amélioration continue de l'existant. **CFTC DGFIP 62 reconnaît certes la bonne volonté de la Direction, mais elle souhaite surtout que cette bonne volonté soit suivie d'effet.** Pour ce qui est du handicap, la direction nous affirme, **et nous en prenons acte**, que lors des restructurations ou créations de sites, les aménagements spécifiques aux personnes à mobilité réduite ou déficientes auditives ou visuelles seront systématiquement pris en compte (possibilité de rampes d'accès, installation de balises sonores pour non voyants, mise en place de boucles magnétiques pour mal entendant). Les aménagements de poste proposés par les médecins de prévention seront systématiquement satisfaits.

CFTC DGFIP 62 ne peut que se réjouir de telles orientations, mais ne peut, hélas, aussi que déplorer que ces belles paroles ne soient accompagnées de l'arrêt des suppressions (voire de la création, soyons fou) d'emplois qui contribueraient fortement à diminuer les risques psychosociaux. **CFTC DGFIP 62** déplore également que les locaux dans lesquels travaillent certains de nos collègues ne soient pas mieux adaptés à nos missions. Rappelons que dans notre département, certains postes frisent l'insalubrité...

CFTC DGFIP 62 constate que dans le cadre des restrictions budgétaires qui est le nôtre, on ne peut guère s'attendre à des miracles. Certes la Direction se donne bonne conscience avec un plan de prévention, mais malheureusement les agents ne verront pas leur situation s'améliorer cette année encore.

5°: Question diverse :

CFTC DGFIP 62 a souhaité informer la Direction au cours des débats du C T L du 13 juin 2013 de la situation plus qu'alarmante du S I P de Lens – Sud, essentiellement sur la partie du service « Recouvrement ».

En effet, selon les éléments dont **CFTC DGFIP 62** dispose, la situation de sous-effectif pèse très lourdement sur les agents qui assument très péniblement la charge de travail et conclue que le renfort actuel ne suffit pas à pallier le manque de personnel. Des collègues sont au sens propre du terme « au bout du bout » et « n'en peuvent plus ».

Dans ces conditions, **CFTC DGFIP 62** s'inquiète particulièrement pour la santé des agents si cette situation perdure, un point « limite » ayant été atteint. **CFTC DGFIP 62** voulait clairement informer la Direction de cette situation professionnelle qu'elle estime grave.

La Direction a pris acte de notre appel au secours, et a immédiatement affecté un agent de l'E M R en renfort sur ce service. Cependant, il ne s'agit que d'une solution palliative...